



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE
PROCES-VERBAL N°5 DU 05 JUIN 2020
(visioconférence)

SAISON 2019/2020

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel COZZI, Laurent DANIEL, Jean-Louis LARZUL, Patrick OCHALA

Assiste :

Éric TANGUY, Président de la FFvolley

Les membres du Conseil de Surveillance dûment convoqués se sont réunis par visioconférence.

La réunion est ouverte à 18h, le vendredi 5 juin 2020.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Le Secrétaire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du Conseil de Surveillance du lundi 4 avril 2020
- Approbation du compte rendu de la réunion de préparation au Conseil d'Administration du 15 mai 2020
- Examen des PV du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration
- Examen des PV des commissions
- Informations de la Présidente
- Informations de l'Exécutif
- Rapport des membres sur leurs activités

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après relecture et modifications, le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2020 est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 MAI

Il est précisé que la réunion du 15 mai 2020, réunion non officielle car tenue hors présence de l'Exécutif, avait simplement pour objet d'évoquer les points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 15 juin et ainsi guider son représentant pour les interventions éventuelles. Un compte rendu de cette réunion est joint en annexe du présent PV. Il est précisé que ce type de réunion informatique est amené à se renouveler.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. EXAMEN DES PROCES-VERBAUX DU BUREAU EXECUTIF ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de Surveillance relève avec satisfaction que les choses sont rentrées dans l'ordre et que les PV sont maintenant écrits.

4. EXAMEN DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS

A la lecture des procès-verbaux des diverses commissions centrales, il n'apparaît aucun élément amenant remarque ou questionnement.

5. INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Assemblée Générale de la FFvolley

Compte tenu de la situation « COVID 19 » l'Assemblée Générale Fédérale se déroulera en deux temps :

- Une première réunion le samedi 27 juin sous forme dématérialisée qui permettra de prendre toutes les décisions nécessaires au démarrage de la saison.
- Une seconde réunion prévue physiquement le samedi 26 septembre dans la salle du CNOSF. Cette deuxième réunion abordera tous les autres points dont le vote des comptes de résultat.

Le Conseil de Surveillance s'étonne de ne pas voir figurer dans les modifications réglementaires soumises à l'Assemblée Générale de juin, les deux propositions qu'il avait fait. Le Président confirme que ces deux modifications relèvent du bon sens et qu'il veillera à ce qu'elles soient examinées.

Situation sanitaire

Le Président communique au Conseil de Surveillance les dernières informations en sa possession. Celles-ci évoluent toujours très rapidement.

Il fait part de sa préoccupation pour la prochaine rentrée où la situation risque de ne pas être simple.

Il revient sur la mise en place d'un nouveau certificat médical à la rentrée et précise que cela fait suite à la demande des médecins de plusieurs fédérations, dont celui de la FFvolley.

Les compétitions « indoor » ne reprendront pas avant la rentrée où les finales de Coupe de France devraient se tenir.

Par contre, des compétitions Beach Volley devraient se dérouler cet été dans le respect des préconisations sanitaires.

Situation financière

Le Président complète les informations communiquées en mai. A la demande des membres, il détaille les postes impactés par l'arrêt complet des compétitions, et confirme le résultat excédentaire 2019 provenant, comme indiqué, de dépenses provisionnées et non engagées. Le compte de résultat définitif n'est cependant pas encore établi. Il sera voté lors de l'Assemblée Générale de septembre.

Pour tenir compte de la nouvelle situation, le budget 2020 a été modifié. Des charges en moins (salariales, déplacements, événementiel, ...) mais des produits revus aussi à la baisse (licences, sponsors, ...).

En ce qui concerne les subventions 2020 qui ne seront pas utilisées, le Ministère a confirmé qu'elles pourraient être reportées sur 2021.

Pour les comptes de l'Euro, il se félicite aussi du résultat obtenu très proche de l'équilibre et peut-être même excédentaire en fonction des derniers ajustements en cours.

Situation sportive

Il revient sur la décision de la FFvolley de tenir compte des classements à la fin des matchs aller et s'en explique.

Suite à cette position plusieurs demandes de clubs ont été formulées, mais s'agissant de mesures exceptionnelles liées à la situation COVID, elles ne sont pas traitées en demande de dérogations, nécessitant la position du Conseil de Surveillance. Elles sont validées directement par l'Exécutif.

Violences/Harcèlement

Un plan de prévention sera établi.

Une cellule dédiée totalement et indépendante de l'Exécutif sera mise en place.

Le fichier de tous les dirigeants et encadrants sera transmis aux autorités compétentes.

Situation sociale

Le Président informe le Conseil de Surveillance qu'il envisage de réduire la charge salariale. Un CSE est convoqué à cet effet.

6. RAPPORT DES MEMBRES SUR LEURS ACTIVITES

Bien entendu, la situation COVID n'a pas permis de travailler normalement ces derniers mois. Sont cependant évoqués :

Rapport Arbitrage

Aline GEMISE-FAREAU et Jean-Paul ALORO poursuivent leurs travaux.

Agence Nationale du Sport

Le Conseil de Surveillance relance l'Exécutif sur sa demande écrite de communications des pièces nécessaires au suivi qu'il souhaite mettre en place.

Suivi produits licences

Actuellement en cours de réalisation par la Commission Centrale Financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil de Surveillance remercie les membres et clos la réunion à 20h45.

La Présidente
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI

CONSEIL DE SURVEILLANCE
COMPTE RENDU DU 15 MAI 2020
(visioconférence)

SAISON 2019/2020

Présents :

Madame :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel COZZI, Laurent DANIEL, Jean-Louis LARZUL, Patrick OCHALA

Les membres du Conseil de Surveillance se sont connectés pour évoquer ensemble les points qui seront à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 16 mai 2020 et permettre ainsi au représentant du Conseil de Surveillance d'intervenir si nécessaire au nom du CS.

La réunion est ouverte à 18h.

Sont notamment évoqués :

La situation sanitaire

La situation est bien difficile pour le Volley et le Conseil de Surveillance bien sûr s'en inquiète. Peu de visibilité à court terme et beaucoup d'inquiétudes pour la rentrée. Cependant comme l'a indiqué le Président, la situation évolue de jour en jour et il est difficile aujourd'hui de faire de véritables projets de reprise sauf peut-être pour le Beach Volley cet été.

La tenue de l'Assemblée Générale annuelle

L'exécutif envisage une Assemblée Générale en juin qui se tiendrait en visioconférence. Celle-ci ne traiterait que des sujets et des modifications statutaires et réglementaires nécessaires au redémarrage de la saison sportive.

Si les conditions le permettent, une Assemblée Générale physique aurait lieu en septembre. Cette deuxième assemblée examinera les comptes de résultat et procédera à l'élection complémentaire des membres du Conseil de Surveillance.

Examen des procès-verbaux soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Le Conseil de Surveillance s'étonne de lire que les salariés reprendront leur activité à 100 % à compter du 1^{er} juin. Sachant que le Volley sera loin de reprendre son activité normale à cette date, il semblerait plus judicieux de continuer de profiter des aides de l'état sur le chômage partiel, surtout, que pour le Volley, cette absence d'activité le justifie pleinement.

Demandes de dérogations

Après en avoir discuté, le Conseil de Surveillance penche pour un avis favorable à ces demandes en précisant, qu'en l'état des dossiers, même si les cas sont différents, les quatre dossiers devraient recueillir le même avis.

Informations financières

La Commission Centrale Financière s'étant tenue la veille, les informations sont communiquées au Conseil de Surveillance.

EURO VOLLEY : Même si quelques écritures sont encore en discussion, les comptes sont très près de l'équilibre et devraient être présentés à l'Assemblée Générale de septembre.

COMPTES DE RESULTAT : Du fait de la période de confinement, ils ne sont pas encore arrêtés. La FFvolley bénéficiera cette année de diminution de charges sur le secteur sportif. C'est ainsi que des dépenses, qui sont réparties sur la saison sportive et donc provisionnées en partie au 31 décembre, ne seront pas dépensées. Les provisions qui avaient été passées en ce sens sont donc réintégrées.

Accord a également été donné par le Commissaire aux Comptes de répartir sur 2 saisons l'investissement EURO.

Ces deux éléments permettent de dégager un résultat comptable 2019 excédentaire.

Le Président a bien précisé lors de cette réunion que ce résultat devait quand même nous inciter à la prudence et notamment de réduire les charges. Cela est d'autant plus vrai que le poste sponsoring sera très limité cette année.

NOUVEAU CERTIFICAT MEDICAL : Le Conseil de Surveillance prend connaissance de la décision de produire un nouveau certificat médical pour tous les licenciés. Cette mise en place ne sera pas sans conséquence sur les conditions de reprise à la rentrée, conditions qui seront déjà très compliquées matériellement.

Fin de réunion 20h.

La Présidente
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI